

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 octobre 2019

### **PROJET PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR L'EAU**

Le Conseil Municipal accepte le projet de parc photovoltaïque flottant proposé par une Société de développement de photovoltaïque afin de valoriser les avantages financiers pour notre collectivité tout en restant dans une logique environnementale.

Prochainement, le dossier sera présenté dans son ensemble aux membres du Conseil Municipal.

### **ENQUETE PUBLIQUE PPRI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture de l'enquête publique concernant la révision de plan de prévention du risque d'inondation de la Loire Secteur compris entre Nevers et Saint-Léger-Des-Vignes et débutera mardi 08 octobre 2019 jusqu'au 08 novembre 2019.

La Municipalité conteste le projet du nouveau PPRI, en effet, l'espace des carrières et du Parc photovoltaïque ne sont pas mentionnés dans le règlement intérieur du dit projet. La Communauté de Communes Loire et Allier soutien notre requête afin de préserver les 30 emplois d'Eqiom Granulats à Saint-Eloi

### **TRAVAUX STATION EPURATION**

La station d'épuration est complétée par une saulaie pour répondre aux normes obligatoires de la Direction Départementale des Territoires. Coût total avec étude 72 400 €.

Subvention de l'Etat : 32 703€ - Subvention Agence Loire Bretagne : 21 720 € soit 75% de subventions. Le reste réalisé par un emprunt.

### **STADE René LAVILLE**

Le maire rappelle que l'étude sur le projet de réaménagement du stade René Laville réalisée par le cabinet Rocher Rouge est notre objectif prioritaire. Remettre la rivière à ciel ouvert, parcours sportif avec éléments fitness, espace pétanque, basket et foot (1 seul but) personnalisés et délimités. Chemin piétons sur l'ensemble pour balade + parking.

Transformation des vestiaires en salle commune pour les associations.

Un chiffrage plus détaillé a été demandé.

### **ANCIEN CAMPING**

L'achat de l'ancien camping est validé par la CCLA pour 100 000 €. L'étude de la CCLA pour le réaménagement de celui-ci a été attribuée. Des chalets, mobil homes devraient être implantés pour assurer des locations (journées, semaines) nécessaires pour profiter de Zébulleparc et pour assurer un hébergement lors des locations du Trikini Fêtes (mariage, anniversaires ...)

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

VU la présentation de demandes en non valeur déposée par Monsieur Le Trésorier-receveur municipal de Nevers ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur pour un montant global de 3080.63 € sur le Budget principal.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LYCEE ALAIN COLAS**

Vu la demande présentée par le Lycée Alain Colas pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage aux Etats-Unis concernant une élève domiciliée sur la commune, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 euros.

### **PROJET DELIBERATION DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2020 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit : Grade d'Origine : Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe - Grade d'avancement : Adjoint Technique Principal 1<sup>ere</sup> classe.

### **CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 9.60/35<sup>e</sup>, Que le tableau des effectifs sera modifié

### **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours de Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

### **CREATION REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES 202002 « MULTI SERVICES »**

Les 2 régies « sacs pour bio-déchets, vente sacs déchets verts ».Il est institué au 03 octobre 2019 une régie de recettes et d'avances « Multi services » auprès de la mairie de Chevenon. Cette régie est installée à la mairie et fonctionne toute l'année. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces ou chèques.

## **MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE**

Vu la faible fréquentation du public lors de l'ouverture de la mairie et de l'agence postale les samedis matins, le conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture comme suit :

### - **MAIRIE**

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h00/12h00 – 13h45/17h30
Mercredi	8h00/12h00

### - **AGENCE POSTALE**

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi	8h30/11h30
---	------------

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### • **BOULANGERIE**

Monsieur Le maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du bail de location de la boulangerie et de l'ouverture prochaine de celle-ci. Les personnes qui n'ont pas pris le repas du 14 juillet vont recevoir les bons d'achat à retirer en boulangerie. Un bulletin municipal sera édité dans quelques jours pour présentation de notre nouveau boulanger.

### • **BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS**

Dans le cadre du projet participatif du département, une demande a été déposée par l'association les Pamy Boom de Chevenon pour l'acquisition d'un véhicule de 9 places afin de transporter les personnes âgées (pharmacie, médecin, marché ...) et pouvant servir également pour le transport des élèves à la piscine, sorties ...

Si vous souhaitez voter pour ce projet, il est possible de le faire en mairie ou par internet : [www.budgetparticipatifnivernais.fr](http://www.budgetparticipatifnivernais.fr) jusqu'au 31 octobre 2019.